

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2022/29

Saint-Etienne du Grès, le 8 novembre 2022

Le 15 novembre, Saint-Étienne du Grès éteint l'éclairage public de 23h à 6h

Lundi 7 novembre, le Conseil municipal de Saint-Étienne du Grès a voté à l'unanimité l'extinction de l'éclairage de l'espace public de 23h à 6h du matin.

L'extinction nocturne de l'éclairage public a été pour la première fois évoqué lors du Conseil municipal du 12 septembre 2022 dans le cadre des questions diverses. La cause : une facture d'électricité qui a bondi de plus de 50% en raison de la crise énergétique mondiale.

A l'instar d'autres communes des Alpilles, le Conseil a demandé que cette démarche soit généralisée à tout le territoire communal et que la plage horaire d'extinction déjà existante de 1h à 5h du matin dans certains quartiers du village soit élargie. La Municipalité s'est alors orientée vers une extinction de 23h à 6h.

Ce délai a permis :

- de recueillir les premières réactions des habitants, qui globalement se sont montrés favorables à cet idée,
- de solliciter l'avis de la Brigade de gendarmerie de Saint-Rémy de Provence pour les questions de sécurité routière, en particulier pour la traversée de la RD99, axe routier classé à grande circulation,
- de résoudre les problèmes techniques liés à l'alimentation des caméras de vidéoprotection,
- de trouver la solution technique pour maintenir l'éclairage public lors des événements festifs.

Par délibération du 7 novembre, les élus ont officiellement adopté à l'unanimité cette modification de l'éclairage public à compter du 15 novembre 2022. Elle s'appliquera aussi aux éclairages extérieurs des bâtiments municipaux : parvis de la mairie, parvis de l'église, parking de la salle Pierre Emmanuel, parking de la salle Louis Lèbre.

Si l'extinction va permettre des économies d'énergie et financière, elle va aussi contribuer à la préservation de la faune nocturne, impactée par la pollution lumineuse.

Cette décision est dans la droite ligne du développement durable prôné par l'équipe municipale.

Des panneaux seront installés aux entrées du village pour informer les automobilistes et les inciter à la prudence.

Cette modification de l'éclairage public sera expérimentale pour une durée de 3 mois.

Ce délai permettra à la Municipalité d'envisager des plages d'extinction par périodes en tenant compte particulièrement de la période d'été et des différentes manifestations, mais aussi des différents retours des habitants et d'éventuelles difficultés opérationnelles sur certains secteurs.

PJ: affiche

LEVILLAGE ETENT SES LUMERES

À compter du 15 novembre 2022

De 23h à 6h du matin

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



c'est bon pour notre planète nos Alpilles nos finances

Pour plus d'infos www.saintetiennedugres.com



